

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

RAPPORT FINANCIER

31 DÉCEMBRE 2018

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

RAPPORT FINANCIER

AU 31 DÉCEMBRE 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant - description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution des actifs nets	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9
Renseignements complémentaires	
Annexe A - Frais de fonctionnement	16
Annexe B - Résultats par fonds	17
Annexe C - Répartition des fonds investis en immobilisations	18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de la
SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres SP 4200 à SP 4270.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.



Société de comptables professionnels agréés

Par Guy Chartrand, CPA auditeur, CA

Joliette, le 16 avril 2019

ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

	2018			2017
	Activités de fonctionnement	Fonds des immobilisations	Total	Total
PRODUITS				
Quotes-parts des municipalités	284 972	-	284 972 \$	284 972 \$
Location de sites et d'équipements	530 500	-	530 500	508 847
Activités sur les sites	169 657	-	169 657	150 433
Subventions	32 199	-	32 199	18 036
Intérêts	813	-	813	322
Autres	89 695	-	89 695	112 400
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	-	40 149	40 149	38 753
	<u>1 107 836</u>	<u>40 149</u>	<u>1 147 985</u>	<u>1 113 763</u>
CHARGES				
Salaires et charges sociales	751 233	-	751 233	731 322
Frais de gestion	64 244	-	64 244	45 308
Frais de fonctionnement (annexe A)	285 740	-	285 740	345 872
Intérêts afférents aux immobilisations corporelles	-	5 414	5 414	6 644
Amortissement des immobilisations corporelles	-	90 019	90 019	87 268
	<u>1 101 217</u>	<u>95 433</u>	<u>1 196 650</u>	<u>1 216 414</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES				
(annexe B)	<u>6 619</u>	<u>(55 284)</u>	<u>(48 665) \$</u>	<u>(102 651) \$</u>

Les notes complémentaires et les renseignements complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

6

	Affectés					Non affectés		TOTAL 2018	TOTAL 2017
	Fonds Parc Taureau	Fonds Forêt Ouareau	Fonds Sept Chutes	Fonds Sentier National	Fonds Chutes à Bull	Fonds d'administration général	Fonds des immobilisations (annexe C)		
SOLDE AU DÉBUT	300 961 \$	156 109 \$	39 405 \$	130 001 \$	18 669 \$	(585 364) \$	1 171 739 \$	1 231 520 \$	1 334 171 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(15 372)	29 809	(4 384)	15 713	(19 147)	-	(55 284)	(48 665)	(102 651)
Virements interfonds	(204 879)	(216 584)	(76 097)	(46 829)	(40 975)	585 364	-	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	(43 748)	(19 655)	(44 530)	(2 098)	(6 484)	-	116 515	-	-
Autres ajustements et réductions d'immobilisations corporelles	4 536	2 038	4 617	218	671	-	(12 080)	-	-
Augmentation d'apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	13 318	12 361	44 530	-	1 017	-	(71 226)	-	-
Remboursement de dettes à long terme	(19 867)	(14 500)	(5 872)	-	-	-	40 239	-	-
Frais financiers sur dettes à long terme	(1 968)	(3 242)	(204)	-	-	-	5 414	-	-
SOLDE À LA FIN	32 981 \$	(53 664) \$	(42 535) \$	97 005 \$	(46 249) \$	- \$	1 195 317 \$	1 182 855 \$	1 231 520 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

BILAN

31 DÉCEMBRE 2018

7

	2018	2017
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	76 834 \$	112 234 \$
Débiteurs (note 4)	72 466	56 658
Frais payés d'avance	<u>22 803</u>	<u>11 979</u>
	172 103	180 871
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>2 852 479</u>	<u>2 838 063</u>
	<u><u>3 024 582</u></u> \$	<u><u>3 018 934</u></u> \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	184 565 \$	121 090 \$
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 7)	29 129	32 197
Dette à long terme renouvelable au cours du prochain exercice (note 7)	<u>57 604</u>	<u>72 092</u>
	271 298	225 379
DETTES À LONG TERME (note 7)	44 820	67 503
APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 8)	<u>1 525 609</u>	<u>1 494 532</u>
	<u>1 841 727</u>	<u>1 787 414</u>
ACTIFS NETS		
AFFECTÉS	(12 462)	645 145
NON AFFECTÉS	-	(585 364)
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS (ANNEXE C)	<u>1 195 317</u>	<u>1 171 739</u>
	<u>1 182 855</u>	<u>1 231 520</u>
	<u><u>3 024 582</u></u> \$	<u><u>3 018 934</u></u> \$
ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 10)		

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


Administrateur


Administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

8

	2018	2017
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	(48 665) \$	(102 651) \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(40 149)	(38 753)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>90 019</u>	<u>87 268</u>
	1 205	(54 136)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	(15 808)	279 601
Frais payés d'avance	(10 824)	995
Créditeurs	<u>63 475</u>	<u>(268 776)</u>
	<u>38 048</u>	<u>(42 316)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(116 515)	(388 947)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	25 000
Autres ajustements et réductions d'immobilisations corporelles	<u>12 080</u>	<u>153 002</u>
	<u>(104 435)</u>	<u>(210 945)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Versement sur la dette à long terme	(40 239)	(26 032)
Encaissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>71 226</u>	<u>137 942</u>
	<u>30 987</u>	<u>111 910</u>
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(35 400)	(141 351)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>112 234</u>	<u>253 585</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>76 834</u></u> \$	<u><u>112 234</u></u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. CONSTITUTION ET SECTEUR D'ACTIVITÉ

L'organisme, constitué le 7 avril 2008, est régi en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Il gère, développe et promeut les parcs régionaux de la Matawinie.

2. MODIFICATIONS DE MÉTHODES COMPTABLES

À compter du présent exercice, l'organisme a adopté les normes suivantes :

- SP 3320, Actifs éventuels. La nouvelle norme comprend des exigences relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels dont la réalisation est probable.

Aucune information sur les actifs éventuels de l'organisme en vertu de cette nouvelle norme comptable n'a été constatée. Cette nouvelle norme comptable a été appliquée de façon prospective.

- SP 3380, Droits contractuels. La nouvelle norme comprend des exigences relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels, découlant de contrats ou d'accords qui donneront lieu à des actifs et à des revenus dans l'avenir.

Aucune information sur les droits contractuels de l'organisme en vertu de cette nouvelle norme comptable n'a été constatée. Cette nouvelle norme comptable a été appliquée de façon prospective.

- SP 2200, Information relative aux apparentés et la norme SP 3420, Opérations interentités. Ces nouvelles normes, qui définissent la notion d'apparentés, comprennent des exigences relatives aux informations à fournir relativement aux opérations entre apparentés ainsi qu'à la comptabilisation des opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable. Ces nouvelles normes comptables sont appliquées de façon prospective.

Aucune information n'est requise en vertu de la norme SP 2200, Information relative aux apparentés et les opérations interentités survenues au cours de l'exercice sont présentées à la note 9.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été établis conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres SP 4200 à SP 4270, et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif du secteur public, y compris les chapitres SP 4200 à SP 4270, exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de la période considérée. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Les produits et les charges afférents à la prestation des services réguliers de l'organisme et à l'administration sont présentés dans le fonds de fonctionnement.

Les produits et les charges afférents aux activités des différents parcs sont présentés respectivement dans des fonds distincts.

Les produits et les charges afférents aux immobilisations sont présentés dans le fonds d'immobilisations.

Constataion des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les revenus de placements affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les revenus de placements non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et de la dette à long terme.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite)

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. La valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge de ces instruments.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	Périodes
Bâtiments	40 ans
Infrastructures	40 ans
Équipement de bureau	10 ans
Équipement informatique	10 ans
Équipement et outillage	10 ans
Véhicules récréatifs	10 ans

Apports reportés afférents aux immobilisations

Les subventions relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de subventions reportées puis amorties de la même façon que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

4. DÉBITEURS

	2018	2017
Comptes clients	6 848 \$	46 788 \$
Sommes à recevoir de l'État	-	9 870
Subventions à recevoir d'un organisme apparenté	<u>65 618</u>	<u>-</u>
	<u><u>72 466</u></u> \$	<u><u>56 658</u></u> \$

5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2018		2017	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	245 268 \$	-	245 268 \$	244 250 \$
Bâtiments	1 255 209	207 077	1 048 132	1 074 286
Infrastructures	1 726 004	284 825	1 441 179	1 419 133
Équipement de bureau	9 821	8 891	930	1 160
Équipement et outillage	75 502	55 366	20 136	23 259
Équipement informatique	32 870	19 594	13 276	15 760
Véhicules récréatifs	<u>137 314</u>	<u>53 756</u>	<u>83 558</u>	<u>60 215</u>
	<u><u>3 481 988</u></u> \$	<u><u>629 509</u></u> \$	<u><u>2 852 479</u></u> \$	<u><u>2 838 063</u></u> \$

6. CRÉDITEURS

	2018	2017
Fournisseurs et frais courus	12 956 \$	35 077 \$
Dû à la MRC MATAWINIE	6 094	3 793
Salaires et vacances à payer	22 647	18 210
Sommes à remettre à l'État	60 002	-
Dépôts de clients	<u>82 866</u>	<u>64 010</u>
	<u><u>184 565</u></u> \$	<u><u>121 090</u></u> \$

7. DETTE À LONG TERME

	2018	2017
Effet à payer, 5,98 %, original de 22 577 \$, remboursable par mensualités de 530 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2019	2 611 \$	8 619 \$
Effet à payer, taux préférentiel plus 0,5 %, original de 145 000 \$, remboursable par mensualités de 1 208 \$ plus les intérêts, garanti par un immeuble d'une valeur comptable de 105 939 \$ (109 102 \$ en 2017), amorti jusqu'en mai 2023, échéant en mai 2019	64 041	78 541
Effet à payer, 3,86 %, original de 65 289 \$, remboursable par annuités de 5 872 \$, intérêts payables semestriellement, échéant en juin 2019	5 872	11 744
Effet à payer, 2,50 %, original de 72 888 \$, remboursable par mensualités de 1 294 \$, capital et intérêts, comportant un moratoire sur les remboursements de capital et intérêts de 12 mois échéant en juin 2017, échéant en juin 2022	<u>59 029</u>	<u>72 888</u>
	131 553	171 792
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	29 129	32 197
Dettes à long terme renouvelables au cours du prochain exercice	<u>57 604</u>	<u>72 092</u>
	<u><u>44 820 \$</u></u>	<u><u>67 503 \$</u></u>

Les versements en capital à effectuer et le solde renouvelable au cours des quatre prochains exercices sont les suivants :

	Exigibles	Renouvelable
2019	29 129 \$	57 604 \$
2020	14 568 \$	- \$
2021	14 937 \$	- \$
2022	15 315 \$	- \$

8. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés représentent des subventions qui sont destinées à l'acquisition d'immobilisations corporelles. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2018	2017
Solde au début	1 494 532 \$	1 395 343 \$
Plus : montants reçus au cours de l'exercice	71 226	137 942
Moins : amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	<u>(40 149)</u>	<u>(38 753)</u>
	<u>1 525 609 \$</u>	<u>1 494 532 \$</u>

9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

Au cours de l'exercice, l'organisme a effectué, dans le cours normal de ses activités, les opérations suivantes avec la MRC Matawinie et ses Territoires Non Organisés, mesurées à la valeur d'échange :

	2018	2017
Produits		
Quotes-parts des municipalités	284 972 \$	284 972 \$
Contributions et subventions	18 875	-
Autres	<u>48 822</u>	<u>40 267</u>
	<u>352 669</u>	<u>325 239</u>
Charges		
Loyer et locations diverses	7 716	7 477
Frais de gestion	<u>64 244</u>	<u>45 308</u>
	<u>71 960</u>	<u>52 785</u>
	<u>280 709 \$</u>	<u>272 454 \$</u>

10. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé auprès d'une entreprise pour une période de 5 ans afin de procéder à l'analyse de l'eau potable sur le territoire du SDPRM. Les paiements minimums exigibles en vertu de ce contrat sont de 1 479 \$ par année jusqu'en mai 2020.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir. L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Pour les subventions, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir en se basant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créiteurs et de sa dette à long terme.

12. VENTILATION DES CHARGES COMMUNES

L'organisme ventile ses salaires et ses charges sociales selon une estimation des heures travaillées pour chaque fonds. Les autres charges communes sont ventilés selon les pourcentages suivants:

Parc Taureau	43 %
Forêt Ouareau	36 %
Sept Chutes	7 %
Sentier National	6 %
Chutes-à-Bull	8 %

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

ANNEXE A - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

16

	2018	2017
ANNEXE A - FRAIS DE FONCTIONNEMENT		
Assurances	15 218 \$	14 720 \$
Combustible et électricité	15 378	14 941
Entretien général	88 721	118 290
Fournitures de bureau	15 897	17 980
Frais de déplacement	26 110	22 643
Loyer et locations diverses	20 668	23 654
Publicité et promotion	25 666	25 017
Réunions et représentation	3 839	1 661
Services professionnels	30 444	62 403
Taxes, licences et permis	6 272	5 893
Télécommunication	16 733	15 527
Divers	7 141	6 538
Frais financiers	13 653	16 605
	<u>285 740 \$</u>	<u>345 872 \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

ANNEXE B - RÉSULTATS PAR FONDS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

17

	2018						2017	
	Fonds Parc Taureau	Fonds Forêt Ouareau	Fonds Sept Chutes	Fonds Sentier National	Fonds Chutes à Bull	Fonds d'administration général	TOTAL	TOTAL
PRODUITS								
Quotes-parts des municipalités	37 287 \$	161 130 \$	18 601 \$	36 552 \$	31 402	- \$	284 972 \$	284 972 \$
Location de sites et d'équipements	314 983	170 032	7 299	23 121	15 065	-	530 500	508 847
Activités sur les sites	15 239	65 129	58 360	-	30 929	-	169 657	150 433
Subventions	3 826	20 305	-	5 254	2 814	-	32 199	18 036
Intérêts	813	-	-	-	-	-	813	322
Autres	42 921	35 523	3 449	3 630	4 172	-	89 695	112 400
	<u>415 069</u>	<u>452 119</u>	<u>87 709</u>	<u>68 557</u>	<u>84 382</u>	<u>-</u>	<u>1 107 836</u>	<u>1 075 010</u>
CHARGES								
Salaires et charges sociales	291 866	299 569	55 776	26 202	77 820	-	751 233	731 322
Frais de gestion	23 247	24 921	4 705	4 663	6 708	-	64 244	45 308
Assurances	3 480	6 020	3 384	1 531	803	-	15 218	14 720
Combustible et électricité	4 395	6 120	4 094	184	585	-	15 378	14 941
Entretien général	40 377	29 219	9 150	5 507	4 468	-	88 721	118 290
Fournitures de bureau	7 658	6 205	387	681	966	-	15 897	17 980
Frais de déplacement	10 950	8 494	2 457	3 097	1 112	-	26 110	22 643
Loyer et locations diverses	7 745	8 605	1 249	2 064	1 005	-	20 668	23 654
Publicité et promotion	5 881	6 126	4 773	4 161	4 725	-	25 666	25 017
Réunions et représentation	1 260	1 539	356	382	302	-	3 839	1 661
Services professionnels	12 902	10 829	2 238	1 941	2 534	-	30 444	62 403
Taxes, licences et permis	2 947	1 666	460	626	573	-	6 272	5 893
Télécommunications	5 102	7 476	2 188	1 022	945	-	16 733	15 527
Divers	6 616	525	-	-	-	-	7 141	6 538
Frais financiers	6 015	4 996	876	783	983	-	13 653	16 605
	<u>430 441</u>	<u>422 310</u>	<u>92 093</u>	<u>52 844</u>	<u>103 529</u>	<u>-</u>	<u>1 101 217</u>	<u>1 122 502</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>(15 372) \$</u>	<u>29 809 \$</u>	<u>(4 384) \$</u>	<u>15 713 \$</u>	<u>(19 147)</u>	<u>- \$</u>	<u>6 619 \$</u>	<u>(47 492) \$</u>

SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DES PARCS RÉGIONAUX DE LA MATAWINIE

ANNEXE C - RÉPARTITION DES FONDS INVESTIS EN IMMOBILISATIONS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2018

18

	2018						2017	
	Fonds Parc Taureau	Fonds Forêt Ouareau	Fonds Sept Chutes	Fonds Sentier National	Fonds Chutes à Bull	Fonds d'administration général	TOTAL	TOTAL
IMMOBILISATIONS (valeur nette)								
Terrain	34 200	\$ 180 050	\$ -	\$ -	\$ 31 018	-	\$ 245 268	\$ 244 250
Bâtiments	710 521	249 505	7 849	80 257	-	-	1 048 132	1 074 286
Infrastructures	600 763	511 756	87 015	151 526	90 119	-	1 441 179	1 419 133
Équipement de bureau	-	-	-	-	-	930	930	1 160
Équipement et outillage	10 198	9 529	281	128	-	-	20 136	23 259
Équipement informatique	430	10 066	388	-	-	2 392	13 276	15 760
Véhicules récréatifs	60 698	11 295	575	5 495	5 495	-	83 558	60 215
	<u>1 416 810</u>	<u>972 201</u>	<u>96 108</u>	<u>237 406</u>	<u>126 632</u>	<u>3 322</u>	<u>2 852 479</u>	<u>2 838 063</u>
DETTE À LONG TERME	(59 029)	(64 041)	(8 483)	-	-	-	(131 553)	(171 792)
APPORTS REPORTÉS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	<u>(865 224)</u>	<u>(394 710)</u>	<u>(72 182)</u>	<u>(106 822)</u>	<u>(84 915)</u>	<u>(1 756)</u>	<u>(1 525 609)</u>	<u>(1 494 532)</u>
	<u>492 557</u>	<u>\$ 513 450</u>	<u>\$ 15 443</u>	<u>\$ 130 584</u>	<u>\$ 41 717</u>	<u>1 566</u>	<u>\$ 1 195 317</u>	<u>\$ 1 171 739</u>